Département du Haut-Rhin

VILLE DE RIXHEIM

Accusé de réception en préfecture 068-266800788-20251125-DCA-3-DE Date de télétransmission : 03/12/2025 Date de réception préfecture : 03/12/2025

Nombre de membres en exercice :

15

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents : 8

Membres excusés avec procuration

2

Séance du mardi 25 novembre 2025

dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim

(le vingt-cinq novembre de l'an deux mille vingt-cinq)

3 Membres absents

Membres excusés

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents: 8

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET, Mme Maryse LOUIS, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Danielle GRUMET, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration: 2

M. Raphaël SPADARO, procuration à M. Eddie WAESELYNCK Mme Sylvie KUENEMANN, procuration à Mme Danielle GRUMET

Excusées: 3

Mme Rachel BAECHTEL Mme Josiane FORÊT Mme Dominique SCHNEIDER

Absents: 2

M. Mathieu GARÉ

M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- 3. Approbation des secours du 1er juillet au 30 septembre 2025
- a. Bons alimentaires

Pour la période courant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025, un montant de 1 570,00 € a été accordé au titre des secours ponctuels.

Pour la période du 3^{ème} trimestre 2025, le C.C.A.S. est venu en aide à **8 familles** en délivrant au total **26 bons** alimentaires.

b. Vignettes Pass'Joker

Pour la période courant du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025, un montant de 68,00 € a été accordé au titre de la prise en charge des vignettes mensuelles pour le Pass'Joker.

Accusé de réception en préfecture 068-266800788-20251125-DCA-3-DE Date de télétransmission : 03/12/2025 Date de réception préfecture : 03/12/2025

Pour la période du 3^{ème} trimestre 2025, le C.C.A.S. a délivré :

- 14 accès au Pass'Joker à destination de 13 personnes ;
- 4 vignettes mensuelles ont été prises en charge pour 3 personnes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité:

- d'approuver le montant des secours attribués ;
- d'imputer la dépense en section de Fonctionnement au titre des charges générales-65133 « secours d'urgence ».

Délibéré comme dessus, Pour extrait conforme,

Rixheim, le 1er décembre 2025

Pour la Présidente, la Vice-Présidente :

/alérie MEYER